AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-227200029-20261104-26_7090_2-AI
en date du 04/11/2026 ; REFERENCE ACTE : 26_7090_2

DEPARTEMENT DE LA SARTHE

Sarthe
Le Département

ARRETE N° 26_7090. du 04 NOV. 2026

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES RESSOURCES, EDUCATION ET NUMERIQUE
Direction des Ressources humaines

DE DELEGATION DE SIGNATURE DE

Monsieur Fabrice DORIZON
Ingénieur contractuel
Chef des travaux
Parc départemental
Direction Adjointe des routes
Direction des Routes
Direction générale adjointe Routes et mobilités

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 3221-3,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à l'élection du Président du Conseil départemental,

Vu l'arrêté en vigueur portant organisation des Services du Département,

Vu la délibération du Conseil départemental, en date du 13 octobre 2026, relative à la délégation de compétences au Président, notamment en matière de marchés publics et accords-cadres,

Considérant le recrutement de Monsieur DORIZON, ingénieur contractuel, en qualité de Chef des travaux, au sein du Parc départemental, à compter du 23 novembre 2026,

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département,

ARRETE

ARTICLE 1 Délégation est donnée à Monsieur DORIZON, ingénieur contractuel, Chef des travaux du Parc départemental, à l'effet de signer :

- les marchés et accords-cadres conclus après procédure adaptée, tels que définis par le droit en matière de marchés publics, dont le montant est inférieur à 15 000 € HT,
- les commandes et marchés subséquents passés en exécution d'un accord-cadre signé dans la limite de 15 000 € HT.

ARTICLE 2 Délégation est donnée à Monsieur DORIZON, à l'effet de signer les ampliations et les copies conformes des actes relevant de ses activités, telles que définies dans l'arrêté d'organisation des services.

ARTICLE 3 Madame la Directrice générale des services du Département et Madame le Payeur départemental sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à Monsieur DORIZON, et publié sur le site du Département de la Sarthe « www.sarthe.fr ».

Le Président du Conseil départemental,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Frédéric BEAUCHEF

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception au contrôle de légalité le 04 NOV. 2026
et de sa publication ou notification le 04 NOV. 2026